

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 JANVIER 2019 à 18H**

**Étaient présents :** ANDRE Jean-Luc, CHENE Bernard, CHAUVET Antoine, COHENDET Robert, DURAND Jean-Claude, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud.

**Absents :** BONNIVARD Emilie (procuration à GONTHIER G), CHABERT Patrick (procuration à PROVOST P), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, DE VRIES Catherine, COURT Reine, FERRIER Jacqueline.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**LOTISSEMENT LES CLOUS – VENTE DES LOTS 1 ET 2 :** M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes délibérations prises depuis 2013 pour la vente des lots du lotissement « Les Clous ». Les acquéreurs successifs n'ayant pas confirmé leur offre, les lots 1 et 2 sont toujours en vente. Compte tenu de la configuration peu avantageuse du lot 1, le Conseil accepte à la majorité (une abstention) la proposition d'acquisition des deux lots au prix de 140.000 €, étant entendu que le projet sur le lot N° 1 sera réalisé en premier.

**VENTE DE LA PARCELLE A1781 A LA GRANDE MONTAGNE :** Après le désistement des acheteurs potentiels de la parcelle A1781 (ex A1330), le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat du Cabinet De Bel Air pour un montant de 75.000 €, dans les conditions fixées précédemment par le Conseil (déplacement des conteneurs à la charge de l'acheteur).

**REHABILITATION DE LA FRUITIERE DE MONTGELLAFREY EN ESPACE ASSOCIATIF :** Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la réhabilitation de l'ancienne fruitière en espace associatif, M. le Maire délégué présente au Conseil la modification des honoraires de maîtrise d'œuvre de M. RAVASIO. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition pour un montant de 14.355 € HT soit 17.226 € TTC.

**TABLEAU DES EFFECTIFS :** Les instances du Centre de Gestion n'ayant pas encore répondu à la demande d'avis, M. le Maire informe le Conseil que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**PROJET IMMOBILIER DE LA VIGIE- CADRAGE JURIDIQUE :** M. le Maire présente au Conseil l'étude réalisée par le Cabinet AGATE pour le montage du projet de rénovation du bâtiment de la Vigie. Compte tenu de la mixité de ce projet (espace public et logement privés), il convient d'être vigilant sur le cadrage juridique de ce projet. Après avoir pris connaissance des trois options proposées, le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'option N° 3, pour une maîtrise d'ouvrage publique sur la partie « espace public » et une cession des droits à construire sur la partie logements.

**PROJET IMMOBILIER DE LA VIGIE :** M. le Maire propose au Conseil de mettre le projet immobilier de la Vigie sur le site créé au niveau du Département afin de mettre en relation les opérateurs avec les porteurs de projets immobiliers et favoriser ainsi leur réalisation, proposition acceptée à l'unanimité.

**ECOMOBILITE – LOCATION DE VAE :** Le Conseil Municipal décide de renouveler pour une année l'opération de location de VAE pour une mise à disposition aux magasins partenaires afin de développer l'activité VAE, et fixe sa participation maximale à 15.000 €.

**HEBERGEMENT TOURISTIQUE SAINT FRANCOIS 1450 :** M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition du tènement immobilier appartenant à la Ville de Colombes pour la réalisation d'hébergements touristiques. Il présente la proposition de HOTELS ACTIONS pour une première étude qui permettra de vérifier la pertinence du projet au plan du marché et d'avoir des propositions pour le concept d'hébergement le plus adapté. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition pour un montant de 2.800 € HT, précision étant faite que certains éléments seront fournis à ce prestataire et pourront ainsi être déduites de la prestation.

**PARCOURS AVENTURE DU NANT BURIAN :** Le diagnostic du parcours aventures, réalisé à l'automne par l'ONF, est présenté au Conseil Municipal qui décide à l'unanimité d'engager les démarches pour la mise en sécurité de cette installation (coupe des arbres endommagés, démontage des câbles et plateformes,) afin de pouvoir proposer à nouveau cette activité sur la station.

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- DECIDE de déposer une candidature auprès de l'organisation du Tour de France afin d'accueillir une étape d'arrivée,
- PROPOSE la réalisation d'un « bilan carbone » afin de connaître l'écart entre la consommation de la Commune et la production d'énergie de la microcentrale. Le Conseil souhaite prolonger la réflexion sur les économies d'énergie et pouvoir communiquer sur « l'énergie propre » ;
- PREND NOTE de la date de réunion de la Commission Finances afin de préparer le débat d'orientation budgétaire (6 février 2019). Concernant les différents projets de la commune déléguée de Montaimont (assainissement Pontchéry, déviation Perrière), il convient de monter des dossiers de demande de subventions.
- PREND acte de la demande de la société Pack Systèmes Maurienne concernant la procédure d'installation classée pour la protection de l'environnement et n'émet pas d'observation particulière sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe avec le territoire communal.
- PREND connaissance du courrier de l'INSEE concernant la population légale au 01/01/2019 (494 habitants), de la subvention accordée par la Région par l'église de Montgellafrey (8.200 €), et de la clôture des comptes de l'association SFL2M qui gérait précédemment la cantine scolaire : le solde de 12.990 € a été versé au Sou des Ecoles pour l'équipement de la salle de motricité.
- VALIDE les propositions de la Société NICKEL CHROME pour la réactualisation des tarifs de prestations de nettoyage des locaux du Roc Noir et de l'école primaire.

M. le Maire présente ensuite au Conseil l'étude réalisée par SUN CONSEILS pour la signalétique de l'ensemble du territoire communal. Le Conseil souhaite établir une charte graphique dès que possible afin de pouvoir programmer les travaux de signalétique sur plusieurs années.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bernard CHENE fait le point des dossiers en cours à la 4C (projets d'une seule intercommunalité à l'échelle de la Maurienne, Maison de santé, réflexion pour une cuisine centrale).

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 22 janvier 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

Le Maire, M. Patrick PROVOST

